Département de LOIR-et-CHER

Envoyé en préfecture le 11/10/2019
Reçu en préfecture le 11/10/2019
Affiché le
ID : 041-214102063-20191004-2019026-DE

COMMUNE de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE
19 rue de la Loire
41000 SAINT-DENIS-SUR-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE du 4 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoit SIMONNIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN - Patrick MENON - Martine CIRET - Jean-Pierre MOREAU - Dominique RICHOMME - Emmanuelle LE GALL - Christophe ROCHEREAU - Christine MAUVISSEAU - Philippe VIGIÉ du CAYLA – Isabelle CALLIGARO – Odile JOUET – Jean-Marc TRAZÈRES

ABSENTS : Loïc FONTAINE, Patrick BOULET ayant donné pouvoir à Martine CIRET

Secrétaire de séance : Odile JOUET

Date de la convocation : 27 septembre 2019

Délibération n°2019-026 –Modification du règlement du cimetière

Le Maire informe qu'il serait nécessaire de revoir le règlement intérieur du cimetière communal suite, notamment, à la création d'un nouvel espace cinéraire.

Le présent règlement a pour objet d'assurer le bon ordre, la décence, la sérénité, la salubrité et la tranquillité publique dans le cimetière communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet du règlement ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant ce règlement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE 41000

Benoit SIMONNIN